

Les comités de pilotage / techniques / scientifiques

● Pour quoi faire ?

Un comité de pilotage est nécessaire pour assurer le suivi et les prises de décision. Il associe des partenaires extérieurs. C'est un lieu d'échanges et de réflexion. Il formalise et décide. C'est un bon moyen d'orienter le projet, de le rythmer et de le faire avancer.

Le comité technique permet au chargé.e de mission tiers temps / chef.fe de projet un suivi et une prise de décision collective sur des aspects techniques. Il peut être interne à l'EPLEFPA et inclure le ou la DEA, le personnel de l'exploitation, des enseignants, ou bien externe et inclure des partenaires techniques.

Le comité scientifique décide des expérimentations mises en place et de leur suivi, valide les protocoles. Les partenaires de la recherche en font partie.

Les groupes de travail et moments d'échange entre collègues sont importants pour communiquer sur le projet, impliquer les collègues et les apprenants, diffuser des résultats pédagogiquement utilisables pour les apprenants.

● Points de vigilance

Une forte implication de la direction dans le COPIL est un élément moteur du projet et le crédibilise. L'implication d'acteurs de structures extérieures aide à recadrer, à relancer le projet si nécessaire. Il existe des projets avec des partenaires déjà investis et des projets à construire où il faut impliquer des partenaires. Il faut prévoir le temps nécessaire pour les mobiliser et pour apprendre à travailler ensemble.

● Conseils

Ne pas créer trop de comités pour éviter la « réunionite », mais chercher à investir les conseils existants (réunions de direction, réunion et conseil d'exploitation, équipe éducative, conseils de centres). Le conseil d'administration institutionnalise notamment le projet et assure son intégration.

Ces différents comités ou conseils permettent de communiquer sur le projet et de le resituer dans le projet d'établissement.

Les moments de discussion et temps d'échanges rassemblant les différents personnels sont à favoriser dans une logique de communication sur le projet et de recherche d'appropriation par les collègues de l'établissement.

Les tiers temps et chefs de projet doivent se faire connaître au Conseil intérieur, Conseil d'exploitation, Conseil d'administration pour rendre l'action lisible tout au long de l'année au niveau de l'EPLEFPA. Ils doivent se faire connaître également en DRAAF.